

LUXEMBOURG

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer les incitations à travailler (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Abaisser les taux de remplacement des programmes de protection sociale et réduire progressivement les indemnités chômage au cours de la période passée sans emploi. Durcir les conditions d'éligibilité à l'assurance chômage pour les jeunes qui n'ont jamais travaillé. Renforcer les obligations d'activation et améliorer l'efficacité-coût des programmes d'activation.

Mesures prises : Aucune mesure n'a été prise pour réformer le système d'indemnisation chômage. Les politiques d'activation s'améliorent grâce aux mesures mises en œuvre pour corriger les faiblesses organisationnelles du service public de l'emploi (ADEM), notamment le nombre important de dossiers traités par chaque agent dans certains bureaux.

Réduire les contre-incitations à la poursuite du travail pour les seniors (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Supprimer les régimes de retraite anticipée afin de relever l'âge effectif de départ à la retraite. Les autorités devraient envisager une réforme ambitieuse des retraites réduisant progressivement le taux de remplacement, limitant les crédits pour les années de non-activité, introduisant la neutralité actuarielle autour de l'âge légal de la retraite et indexant l'âge de la retraite sur la longévité.

Mesures prises : Les autorités ont fait des propositions visant à rendre le système plus neutre autour de l'âge de la retraite et à supprimer les obstacles à la poursuite de l'activité à un âge plus avancé.

Intensifier la concurrence dans le secteur intérieur des services (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Pour les services professionnels, lever les restrictions en matière de publicité, faciliter la coopération entre professions et mettre fin aux prix minimums ou de référence. Les horaires d'ouverture des magasins devraient être rendus plus flexibles. L'autorité de la concurrence devrait être réorganisée comme organisme unique pourvu de ressources suffisantes.

Mesures prises : Aucune, et la transposition de la Directive « Services » de l'UE n'a pas encore fait l'objet d'une loi.

Renforcer les systèmes d'enseignement primaire et secondaire (2007, 2009)

Recommandations : Il faudrait donner une plus grande autonomie aux établissements scolaires afin de permettre aux directeurs et aux enseignants d'adapter les programmes aux besoins des élèves. En outre, l'enseignement des langues devrait être rééquilibré de manière à mieux refléter les besoins du marché du travail.

Mesures prises : Des réformes visant à améliorer l'enseignement des langues et à réduire les taux de redoublement ont été lancées à partir de l'année scolaire 2009-10.

Autres priorités

Améliorer le fonctionnement du marché du travail en assouplissant la législation de protection de l'emploi (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Assouplir les conditions fixées pour les licenciements collectifs et les plans sociaux. Augmenter la durée de la période d'essai pour les travailleurs peu qualifiés ayant un contrat régulier. Allonger la durée totale des contrats temporaires et faciliter leur renouvellement.

Mesures prises : Aucune.

Améliorer le fonctionnement du marché du logement (2011)

Recommandations : Réformer le régime d'urbanisme afin de faciliter la construction de logements. Réduire les aides fiscales implicites à l'accession à la propriété et les incitations à la rétention de terrains à bâtir.

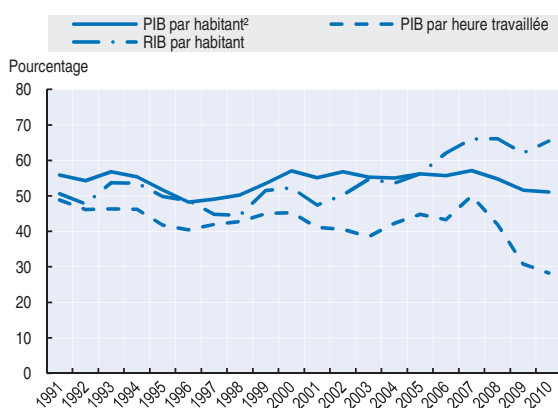
Mesures prises : Aucune.

LUXEMBOURG

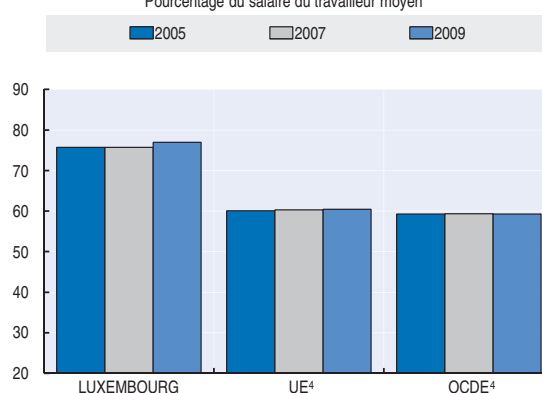
- Le PIB par habitant est le plus élevé de la zone OCDE, reflétant pour partie l'importance des travailleurs transfrontaliers. Cependant, la productivité du travail reste bien inférieure à son point haut d'avant la crise.
- Dans les domaines prioritaires, les vastes réformes du système scolaire entreprises ces dernières années amélioreront les perspectives d'éducation pour les résidents. Le service public de l'emploi est en cours de réaménagement, afin d'améliorer l'adéquation et de renforcer la conditionnalité. Les réformes dans les autres domaines prioritaires ont été limitées.
- Dans les autres domaines, des mesures sont en cours d'adoption en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre les objectifs d'efficacité énergétique.

Indicateurs de performance et de politique

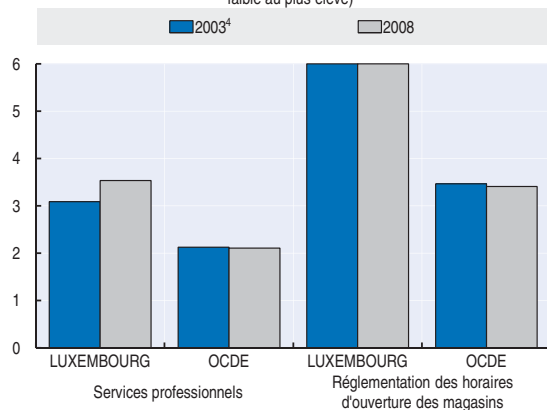
A. L'écart positif de PIB par habitant demeure important
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



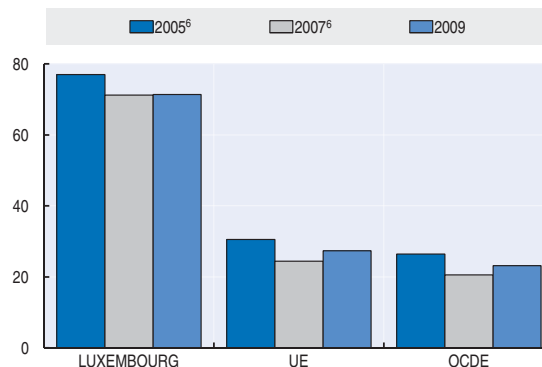
B. Les allocations de chômage versées sur toute la durée des périodes de chômage sont relativement élevées³
Pourcentage du salaire du travailleur moyen



C. La réglementation des services professionnels et du commerce de détail reste stricte
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)




D. Les impôts implicites sur la poursuite de l'activité à un âge avancé figurent toujours parmi les plus élevés de la zone OCDE⁵
Pourcentage du salaire du travailleur moyen



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. On ajoute à la population le nombre de travailleurs frontaliers afin de prendre en compte leur contribution au PIB.
3. Moyenne des taux de remplacement appliqués aux chômeurs récents et de longue durée qui gagnaient 67 et 100 % du salaire du travailleur moyen au moment où ils ont perdu leur emploi.
4. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
5. Impôt implicite qui pèse sur la poursuite de l'activité pendant cinq années supplémentaires du fait du système normal de pension de vieillesse pour les personnes âgées de 60 ans.
6. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les prestations et salaires ; graphique C : Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 370, Éditions OCDE et calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565547>